

# Insecticide Biologique



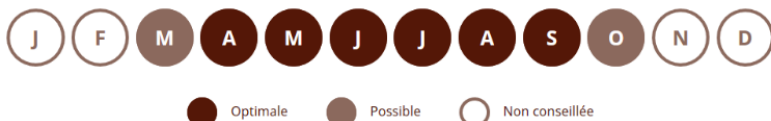
Etui 10 x 2,5g

## DESCRIPTIF :

L'Insecticide Biologique contient un micro-organisme : le *Bacillus thuringiensis*. Cet insecticide agit par ingestion. Son mode d'action provoque chez les larves de lépidoptères (les chenilles) un arrêt rapide et définitif de leur nutrition et entraîne donc leur disparition. Son efficacité dépend de la quantité de produit ingéré par les ravageurs. La qualité de la pulvérisation est donc un facteur clé de la réussite du traitement : elle doit être homogène.

- Pour verger, potager, jardin d'ornement, jardin intérieur, plantes en pot & jardinière.
- Action choc sur larves et chenilles.
- **Utilisable en agriculture biologique** conformément au règlement CE 834/2007.
- Homologué sous le nom Delfin® Jardin (N° d'AMM : 2030175).
- Produit Biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

## PERIODE D'UTILISATION :



## CONSEILS D'UTILISATION :

- Jetez-le ou les sachets-doses nécessaires au traitement dans le pulvérisateur contenant un fond d'eau.
- Attendez 2 à 5 minutes que les sachets-doses se dissolvent et complétez le remplissage pour atteindre le volume total nécessaire au traitement.
- Agitez, mettez en pression et pulvérisez sur l'ensemble de la végétation sur les 2 faces des feuilles.
- Appliquez en l'absence de pluie dans les 3 heures.
- Traitez préventivement (avant éclosion des œufs ou dès l'apparition des larves ou des chenilles).
- Renouvelez le traitement si nécessaire ou en cas de fortes pluies, à 7 jours d'intervalle.
- 6 applications maximum par an.
- Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles, pour toutes les cultures.
- Délai avant récolte de 3 jours pour toutes les cultures sauf arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes, et rosiers.

## Dosage :

0,5 à 1,5 g pour 1 L d'eau / 10 m<sup>2</sup>.

Pour plus de détails, se référer au tableau des usages et dosages.

## COMPOSITION :

*Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* souche SA-11 - 32 000 000 UI/g.

## TABLEAU DES USAGES & DOSAGES :

Cultures (traitement des parties aériennes)	Organismes Nuisibles	Doses pour 10 m <sup>2</sup>	Conditions d'emploi 1 sachet-dose (2,5g) pour
Arbres et arbustes (buis...)	Chenilles phytophages	0,75 g/L	3,3 L
Aubergine, Choux, Concombre, Cornichon, Courgette, Fraisier, Melon, Pastèque, Piment, Poivron, Potiron, Tomate	Chenilles phytophages	1 g/L	2,5 L*
Poireau, Ail, Echalote, Oignon	Chenilles phytophages	1 g/L	2,5 L
Cultures florales et plantes vertes, Rosier	Chenilles phytophages	0,75 g/L	3,3 L*
Betterave potagère, Epinard, Fenouil, Laitue et autres salades	Chenilles phytophages	0,6 g/L	4,2 L
Artichaut, Cardon	Chenilles phytophages (teigne de la pomme de terre)	1,5 g/L	1,7 L
Pomme de terre	Chenilles phytophages	0,75 g/L	3,3 L
Haricot écosés frais, Haricots et pois non écosés frais, Légumineuses potagères (sèches), Maïs doux	Chenilles phytophages	1 g/L	2,5 L
Cerisier	Chenilles phytophages	0,75 g/L	3,3 L
Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Chenilles phytophages	1 g/L	2,5 L
	Chenilles foreuses des fruits	0,75 g/L	3,3 L
Poirier, Cognassier, Nashi, Pommier, Néflier, Pommette ( <i>Malus sylvestris</i> )	Chenilles foreuses des fruits (carpocapse des pommes et des poires), insectes xylophages (zeuzère)	1 g/L	2,5 L
	Chenilles phytophages	0,75 g/L	3,3 L
Prunier, Jujubier	Chenilles foreuses des fruits, Insectes xylophages (zeuzère)	1 g/L	2,5 L
	Chenilles phytophages	0,5 g/L	5 L
Olivier	Insectes xylophages (zeuzère)	1 g/L	2,5 L
Fruits à coque : Amandier, Noyer, Châtaigner, Noisetier	Chenilles phytophages	0,75 g/L	3,3 L
Amandier	Chenilles foreuses des fruits	1 g/L	2,5 L
Céleri branche, Rhubarbe	Chenilles phytophages	0,6 g/L	4,2 L*
Framboisier, Mûres, Cassissier, Myrtillier, Groseillier	Chenilles phytophages		
Vigne	Tordeuses de la grappe	0,75 g/L	3,3 L
Agrumes	Chenilles phytophages		

\* Egalement autorisé sous abri.

## PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Contient du *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki*. Peut provoquer des réactions de sensibilisation. Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur. Porter des gants et un vêtement de protection. Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles...). Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds de bidon non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur. Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée. Bien rincer les produits récoltés avant consommation. Ne pas stocker dans un local où la température peut dépasser 20°C. Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec et frais à l'abri des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P261 : Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P333+313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 : Éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, mare, ruisseau, rivière...). En cas d'urgence appeler le 15, le 18 ou le 112 ou le centre antipoison.